

# SEANCE DU 30 MARS 2012

L'an deux mil douze, le trente mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULANGER Maire,

Présents : Mrs : C. CHAZOT, A. DESGLENE, J-m. DESLOGES, D. FRERE, M. GAY, A. LECUYER, J. VEYRE.  
Mmes : D. BRUNIER, M. DUMAS, G. GIRARD, C. JANUEL-GROS, M. MEYRAND, I. PAIN.

Absents :

Monsieur Daniel FRERE a été nommé Secrétaire

## **OBJET : VOTE DES TAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition de la commune, pour cette année 2012 à l'identique de 2011 :

-	Taxe d'Habitation :	8,56 %
-	Taxe Foncière Bâti	16,93 %
-	Taxe Foncière Non Bâti	90,60 %

## **OBJET : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2012**

### BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2012

Fonctionnement : Dépenses : 804 474,21 €  
Recettes : 804 474,21 €

Investissement : Dépenses : 692 201,21 €  
Recettes : 692 201,21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2012.

## **OBJET : BUDGET PRIMITIF EAU 2012**

### BUDGET PRIMITIF EAU 2012

Fonctionnement : Dépenses : 70 270,32 €  
Recettes : 70 270,32 €

Investissement : Dépenses : 109 564,20 €  
Recettes : 109 564,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2012.

## **OBJET : BUDGET PRIMITIF TRANSPORT SCOLAIRE 2012**

### **BUDGET PRIMITIF TRANSPORT SCOLAIRE 2012**

Fonctionnement : Dépenses : 21 385,53 €  
Recettes : 21 385,53€

Investissement : Dépenses : 17 777,52€  
Recettes : 17 777,52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2012.

## **OBJET : TRAVAUX EAUX PLUVIALES RUES ADJACENTES A LA RUE DU PAVE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 février 2012, le Conseil Municipal a saisi l'opportunité de travaux d'assainissement initiés par la COCOBA pour refaire le réseau très vétuste de la Rue du Pavé.

Lors des travaux sont apparus des dysfonctionnements dans les rues latérales, rue située entre les propriétés de Messieurs GUERRY et FANGET d'une part, et Monsieur DENTRESSANGLE, d'autre part, ainsi que des eaux pluviales provenant de la Rue du Lavoir et aboutissant dans le réseau d'eaux usées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal dit :

- Qu'il est indispensable de corriger ce dysfonctionnement ;
- Confie les travaux nécessaires à l'Entreprise ROUX ET CABRERO d'ANNONAY (07) pour un montant de 2 228,35 € HT.

## **OBJET : ACHAT TABLEAUX ECOLE PUBLIQUE RAYMOND AUBRAC**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour acquérir pour un montant de 572,99 € HT auprès de Camif Collectivités de NIORT (79) :

- Un tableau simple cadre aluminium anodisé de 1,2m x 2 m ;
- Un tableau diptyques cadre aluminium anodisé de 1,2 x 2 m sérigraphie Seyes.

## **OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU LAMPADAIRE AU LOTISSEMENT LES VIGNES**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier aux établissements LAPIZE DE SALLEE d'Annonay (07), la pose et la fourniture d'un luminaire type MINI Modena Philips équipé 45 W Cosmopolis avec crosse galva et boîtier de protection classe 2 pour un montant de 798 € HT.

## **OBJET : DELEGUES SCOT**

En remplacement de Monsieur Henri FRANCOMME, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Monsieur Yves BOULANGER, délégué du SCOT.

Par ailleurs, Monsieur Joël VEYRE ne souhaitant plus être délégué suppléant, le Conseil Municipal nomme Madame Danielle BRUNIER comme déléguée suppléante.

## **OBJET : OGEC : SUBVENTION 2012**

Monsieur le Maire rend compte de deux réunions qui se sont déroulées avec les responsables de l'OGEC. Il expose les travaux de commission qui ont permis d'établir un prix de 420 € par élève. Il invite l'assemblée communale à se prononcer sur le montant de la subvention à allouer à l'OGEC pour 2012.

Après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 420 € par élève inscrit à la rentrée scolaire soit une somme globale de 21 000,00 € pour le budget 2012

Par ailleurs, le Conseil Municipal tient à rappeler qu'un important financement communal permet aux enfants des deux écoles de bénéficier également de :

- Garderie et cantine
- Musiciens intervenants
- Orchestre à l'Ecole
- Transports scolaire
- Transports piscine
- Cinéma Noël
- Ecoles numériques rurales
- Bibliothèque
- Salles de l'annexe + coin cuisine
- Salle Jean MOULIN